

La Lettre de la RMF UE



La PSDC est relancée" : par ces mots, Mr Alain Juppé a signifié sa satisfaction à l'issue du conseil des affaires étrangères qui s'est tenu à Bruxelles le 1er décembre.

Le rideau vient à peine de tomber à l'issue des réunions des ministres de la défense et des ministres des affaires étrangères européens, que nous devons travailler à la mise en œuvre des décisions prises. Ainsi, l'Union européenne a décidé de renforcer son rôle dans la Corne de l'Afrique, qui devient alors le véritable laboratoire d'une approche globale appliquée selon une vision européenne. Le lancement d'une mission de reconstruction de capacités maritimes pour les Etats de la région s'intégrera ainsi parfaitement dans ce schéma d'une approche civile et militaire, comme l'illustre dans son interview le contre-amiral Canova, actuel commandant en second de l'opération Atalanta.

Le renforcement des structures de la PSDC peut apparaître encore modeste mais la perspective de l'activation du centre d'opérations à partir de janvier 2012 et la poursuite des travaux d'amélioration des capacités de planification et de conduite constituent une réelle avancée. Nos décideurs ont ainsi pris acte des nécessaires futurs engagements de l'UE, Sahel, Libye, Sud Soudan, mais également de l'effort à intensifier pour mieux mutualiser et partager nos capacités civiles et militaires. Dans le domaine capacitaire, les ministres ont répondu aux attentes sur les travaux « Pooling and sharing » en faisant état de projets et domaines dans lesquels ils étaient prêts à s'engager. Les initiatives françaises sur la formation des pilotes de transport et la mutualisation du soutien des capacités de ravitaillement par air ont été largement soutenues.

La préparation de l'avenir passe aussi par l'entraînement de nos structures de planification et de conduite. Ainsi, l'exercice CME 11, en cours de réalisation, met en œuvre l'ensemble de la chaîne décisionnelle de l'UE pour la PSDC jusqu'au niveau des commandants d'opération militaire et civil. Premier exercice du genre dans le contexte post-traité de Lisbonne, sa bonne réalisation et les leçons qui en seront tirées requièrent toute notre attention

Vice-amiral d'escadre Xavier Païtard
 Chef des représentations militaires françaises à l'UE et à l'OTAN

Actualité

Les exercices de gestion des crises de l'UE

Depuis 2002, l'Union européenne mène une politique d'exercices ambitieuse en organisant chaque année un à deux exercices différents. Le premier, baptisé MILEX pour « *Military exercise* » a pour but d'entraîner la chaîne de commandement militaire depuis le niveau stratégique (OHQ : *Operational headquarter*) jusqu'au niveau opératif (FHQ : *Force headquarter*). Le second exercice, nommé CME pour « *Crisis Management Exercise* », implique l'ensemble des organismes chargés de la gestion des crises, depuis le niveau politique jusqu'au niveau stratégique.

Le cycle 2011

L'exercice MILEX 11 s'est tenu du 16 au 27 mai 2011. Il consistait à entraîner dans un scénario de gestion de crise, toute la chaîne de réponse militaire. En pratique, compte tenu des opérations en cours en Libye, l'OHQ ne fut pas déployé et l'exercice se concentra sur la planification opérationnelle en s'appuyant sur un FHQ basé à Ulm (Allemagne). Bien que les circonstances n'aient pas permis de jouer l'intégralité de l'exercice, les enseignements tirés participent aujourd'hui au processus RETEX de l'EMUE.

CME version 2011 (ou CME 11) est quant à lui en cours d'exécution et s'achève le 6 décembre. Il s'agit du 1^{er} exercice post-Lisbonne de ce type. Il tient donc compte de la création du SEAE, dont font partie les structures de gestion de crises internes (CMPD, CPCC, EMUE, ...), et ses besoins en coordination avec les acteurs externes (services de la Commission). Son but est d'évaluer la capacité de l'ensemble des intervenants à prendre en charge une situation volontairement volatile, en respectant le principe d'approche globale et la capacité civilo-militaire, atouts de l'action de l'UE. L'exercice permettra plus particulièrement de tester la structure de plateforme de crise qui est prévue pour coordonner les différents acteurs. Elle pourra ainsi être déployée dans des conditions proches de la réalité, conditions qui permettront de mettre en évidence ses atouts et ses éventuelles faiblesses. L'exercice permettra également de tester les procédures destinées à coordonner les services du SEAE avec les Etats membres, représentés par le Comité politique et de sécurité (CoPS, comité qui assure le contrôle du volet politique de l'exercice), comme il le ferait dans un cas réel. M. A Miozzo, directeur général pour la gestion des crises et la coordination opérationnelle du SEAE, est « l'officier conduite de l'exercice ». Il rend compte de son déroulement à la Haute Représentante qui en a la responsabilité.



L'exercice consiste à dérouler le processus de planification depuis le concept de gestion de crise (CMC), fourni par le CMPD, jusqu'à la phase active de l'exercice qui prendra fin avec la validation par le CoPS des options stratégiques civiles et militaires (CSO et MSO).

Etant donné qu'il s'agit du premier exercice conduit par le SEAE, le retour d'expérience promet d'être particulièrement enrichissant. Son exploitation revêtira une grande importance pour la conduite des exercices futurs, et cela dès le cycle 2012.

Le cycle 2012

Pour le cycle 2012, l'ambition du SEAE est d'entraîner l'ensemble de la chaîne opérationnelle en un exercice unique. Il s'agira donc schématiquement d'un regroupement des exercices CME et MILEX. Si les difficultés de logistiques et de C2 sont résolues d'ici là, l'exercice *Multi Layer 2012* (ML 12) permettra de tester le spectre entier des outils de gestion de crises, structures et procédures, que l'Union européenne s'est forgée, dans un contexte le plus réaliste possible. Un exercice de cette ampleur, **se jouant sur trois niveaux de planification**, allant des décideurs politiques jusqu'aux commandants d'opération civil et militaire, est encore inédit au sein de l'Union européenne et nécessitera des mesures de coordination hors du commun.

Focus du mois

LE COLLÈGE EUROPÉEN DE POLICE (CEPOL)

Le collège européen de police ([CEPOL](#)) est une agence de l'Union européenne qui fonctionne sur les bases d'un réseau des instituts supérieurs de formation des forces de police à statut civil ou militaire des États membres. Il a pour but d'encourager la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la criminalité et le maintien de la sécurité et de l'ordre public.

Créé lors du Conseil européen de Tampere (octobre 1999), le CEPOL a été institué en tant qu'agence de l'Union européenne par décision du Conseil à compter du 1er janvier 2006. Il est placé sous l'autorité d'un conseil d'administration composé des représentants votant des États membres et présidé par le celui du pays assurant la Présidence du Conseil de l'Union européenne. Des organes institutionnels et des agences européennes ([Conseil](#), [Commission](#), [Europol](#)) sont également présents sans droit de vote. Le CEPOL dispose d'un Secrétariat permanent établi à Bramshill (Royaume-Uni) et dirigé par un Directeur, le Dr Férenc BANFI.

Le CEPOL dispose d'un budget annuel de 8.3 millions d'Euros (2011) financé par le budget communautaire. Chaque année à travers une centaine d'activités (séminaires, cours, stages et conférences) le CEPOL développe une approche commune de la formation des policiers aux fins d'une meilleure coopération en Europe.

Le CEPOL a pour ambition d'être reconnu par les agences, les autorités de police et le monde universitaire concernés comme la principale source d'apprentissage et de développement dans le domaine de l'éducation et de la formation policière à travers l'harmonisation des procédures et l'échange des bonnes pratiques. L'agence dispose également d'une plateforme électronique sécurisée (« *Learning Management System* » – LMS - www.cepola.eu) destinée à partager les connaissances, échanger des idées et développer de nouveaux modes d'enseignement.

Le CEPOL s'est doté d'une politique de relations extérieures en matière de coopération policière destinée aux pays « associés » (Islande, Norvège, Suisse), aux pays « candidats » ainsi qu'à des pays Tiers.

En dix ans d'existence, le CEPOL a su s'imposer comme la référence en matière de formation et a ainsi contribué efficacement à une meilleure compréhension et coopération mutuelles au sein des forces de police civiles et militaires européennes.



Initiative

Un cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique

Le 14 novembre dernier, le Conseil a validé un nouveau [cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique](#), proposé par le SEAE. Par Corne de l'Afrique, il faut entendre les pays qui font parti de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ([IGAD](#)) : Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Soudan, Sud-Soudan et Ouganda. A ces pays, il convient de rajouter la Somalie, source principale d'instabilité régionale.

Ce cadre stratégique était devenu indispensable du fait que l'Union européenne avait déjà engagé de nombreux moyens dans cette région, pas seulement des moyens de sécurité mais aussi de développement. Il vise à leur donner de la cohérence face aux menaces qui pèsent localement sur les ressortissants de l'UE, comme sur le trafic maritime.

Pour appuyer cette stratégie, un Représentant Spécial de l'Union européenne (RSUE) sera prochainement nommé. Il aura pour mission de coordonner les moyens de l'UE déployés sur place en se focalisant plus particulièrement sur la Somalie et la lutte contre la piraterie.

Cette zone géographique, où les enjeux sont nombreux, est propice à la mise en œuvre de l'ensemble des outils de l'action extérieure de l'UE : approche globale et actions civiles et militaires coordonnées. Ainsi, collaborant entre autres avec l'IGAD et [l'Union Africaine \(UA\)](#), l'UE a déployé plusieurs missions et opérations et envisage d'en déployer d'autres, dans la région.

D'un point de vue des opérations militaires, l'UE mène toujours l'opération anti-piraterie [EUNAVFOR Atalanta](#) qui connaît une réussite totale dans la protection des navires du Programme Alimentaire Mondial (PAM) malgré des générations de forces contraintes par un contexte budgétaire peu propice (116 bâtiments escortés sur 130 depuis 2008). Le commandement tactique de l'opération passera le 6 décembre à l'Espagne. Elle sera la première des trois nations membres d'[EUROMARFOR](#) qui vont se succéder à ce commandement, couvrant l'année 2012. Cette structure multilatérale permettra de faciliter le passage de témoin au moment où la France, puis l'Italie, prendront la tête des opérations. Par ailleurs, le mandat de la mission devrait être prolongé début janvier pour deux ans, jusqu'en 2014.

En parallèle, l'UE a commencé l'entraînement d'un troisième contingent de recrues dans le cadre de [la mission EUTM](#). Celle-ci consiste à former les futures forces de sécurité Somaliennes en Ouganda, au profit du [gouvernement fédéral de Transition \(GFT\)](#). Les deux premiers bataillons formés ont commencé à participer à la sécurisation de la région de Mogadiscio avec une tenue remarquable. Ce troisième bataillon contient les futurs cadres de l'armée somalienne et bénéficie d'un recrutement régional plus représentatif que les précédents, rassemblant des volontaires de presque tous les Etats de Somalie.

Enfin, le Conseil du 1^{er} décembre s'est engagé à approuver un concept de gestion de crise pour le *Regional maritime capacity Building* (RMCB). Il s'agira d'une mission civile qui comportera deux volets : un volet de police côtière, essentiellement au Puntland, qui aura la capacité d'agir à terre contre les pirates ; puis un autre volet qui consistera plus généralement à renforcer les capacités maritimes des Etats de la zone.

Brève

[Le général d'armée aérienne Patrick de Rousiers](#) a été élu pour remplacer le [Général Syren](#) à la tête du [comité militaire de l'Union Européenne](#) lors du CMUE du 22 novembre dernier, qui s'est réuni au format CEMA. Son élection doit encore être entérinée par le Conseil, pour une prise de fonctions en novembre 2012.

Entretien



Le CONTRE AMIRAL CHRISTIAN CANOVA Commandant en second de l'opération maritime de lutte contre la piraterie en Somalie : EUNAVFOR ATALANTA

Diplômé de l'Ecole Navale à Brest en 1978, de l'Ecole de Guerre Navale aux Etats-Unis en 1994 et du *Royal Collège of Defence Studies* (UK) en 2000, le CA CANOVA est un spécialiste de la lutte anti-sous-marine. Il passe la première partie de sa carrière dans les Centres Opérationnels des destroyers et frégates de la Marine nationale impliqués dans les opérations en haute mer jusqu'en 1989. Il participe aussi à de nombreuses opérations de crises près des côtes, du Liban au Golfe Arabo-persique et de la Somalie à l'Afrique de l'Ouest.

De 1992 à 1993, il commande l'avis *D'Estienne d'Orves*, la frégate de surveillance *Ventose* de 1998 à 1999 et le Transport de Chalands de Débarquement *Foudre* de 2001 à 2003.

Son expérience des états-majors a été acquise à l'US Naval Doctrine Command à Norfolk en 1995, à l'état-major des Armées à Paris, bureau OTAN-UE, en 1997 et à la Représentation Militaire Française près de l'OTAN à Bruxelles en 2003.

En 2005, il est désigné chef de la mission militaire près du Commandant Suprême Allié pour la Transformation de l'OTAN (SACT) à Norfolk aux USA. Promu contre-amiral en avril 2008, il est l'officier général français inséré puis intégré (2009) au sein de l'état-major OTAN du SACT, chargé des capacités futures, de la recherche et de la technologie puis du développement de concepts opératifs et de leur expérimentation (Norfolk, Virginie).

En 2010, le contre-amiral Canova est Inspecteur de la Marine Nationale. Il est désigné en juillet 2011 commandant en second de l'opération de lutte contre la piraterie maritime en Somalie au QG européen de Northwood, Royaume Uni.

1- Amiral, vous arriverez le mois prochain au terme de votre mandat, quel bilan personnel tirez-vous de ces mois passés à Northwood ?

Dans mes trente-cinq années de carrière dans la Marine nationale, c'est la première fois que je sers dans une opération de l'Union européenne alors que j'ai passé sept ans en état-major OTAN. Cette affectation de six mois a été extrêmement enrichissante sur le plan personnel et ... malheureusement trop courte pour voir se concrétiser tous les projets que j'ai pu lancer et ils sont nombreux. J'ai apprécié la grande liberté d'action de l'OHQ dans les domaines stratégique et opératif, la chaîne de commandement courte, un état-major à échelle humaine et un contrôle politique fort sans être pesant. Enfin, le fait que le Commandant d'opération, le CA Duncan POTTS, et le Commandant de force, le CA Thomas JUGEL, aient pris leur fonctions comme moi l'été dernier a permis d'approcher cette opération avec un regard nouveau.

2- Les modes d'actions des pirates ont beaucoup évolué depuis un an. Quelles conclusions peut-on en tirer ? Comment l'opération ATALANTA s'est-elle adaptée ? Quel regard portez-vous sur la réactivité des processus décisionnels Bruxellois ?

L'opération ATALANTA, comme d'ailleurs OCEAN SHIELD et la *Coalition Maritime Force* (CMF) dirigée par les américains, sont en constante adaptation depuis 2009 et réagissent généralement avec « une mousson de retard » à l'évolution des modes d'action des pirates. Sans crier trop vite victoire, il semblerait que les forces de contre-piraterie aient réussi à reprendre l'initiative pendant la période d'inter-mousson quand la mer est calme de septembre à décembre, traditionnellement propice à la piraterie. Deux bâtiments de commerce seulement ont été piratés dans les quatre derniers mois et une attaque sur quatorze réussie cette année contre une sur quatre l'an dernier. La révision de l'OPLAN ATALANTA et les règles d'engagements plus robustes approuvées par les 27 nations européennes en mai 2011 ont permis à EUNAVFOR des actions de neutralisation des groupes de pirates au mouillage comme en haute mer. Il m'est difficile de porter un jugement qualitatif sur la réactivité du processus décisionnel de l'Union européenne car je ne suis en poste que depuis cinq mois mais j'observe que certains débats à Bruxelles sur des thèmes comme les Equipes Militaires de Sécurité Autonomes destinées à embarquer sur les bateaux du Programme Alimentaire Mondial (PAM) s'éternisent sans réelles justifications.

3- On parle beaucoup d'approche globale pour régler le problème de la piraterie dans la Corne de l'Afrique. Le problème de la piraterie peut-il réellement être réglé ou seulement maîtrisé ? Quelles solutions préconiserez-vous ?

Tout le monde s'accorde pour dire que le problème de la piraterie en Somalie, comme d'ailleurs celui des kidnappings qui sont souvent perpétrés par les mêmes personnes, se résoudra à terre et non en mer. L'Union européenne devrait adopter une stratégie globale et nommer un Haut Représentant pour la Corne de l'Afrique avant la fin de l'année. Cette zone constitue une priorité pour certains pays européens comme le Royaume-Uni, où se tiendra une réunion internationale sur la Somalie en février 2012. Je pense que la piraterie maritime dans la Corne de l'Afrique est en passe d'être contenue cette année, mais à quel prix ? Le nombre de bateaux pirates et celui de leurs équipages pris en otage diminuent mais les rançons versées s'envolent : déjà 120 Millions \$ en 2011 contre 80 Millions \$ en 2010. L'effort militaire des marines occidentales s'essouffle après trois années de déploiements coûteux. La Grèce, qui possède la troisième flotte de commerce au monde, a déjà jeté l'éponge et n'engage plus de frégate dans ATALANTA depuis l'été dernier. D'autres pays européens ont déjà annoncé qu'ils ne déploieraient qu'occasionnellement un bateau alternativement sous mandat OTAN ou UE en 2012. ATALANTA verra ses forces réduites à trois bâtiments de combat et un avion de patrouille maritime à partir de décembre pendant la mousson de Nord Est, soit la moitié de ce qu'elle disposait l'an dernier et le tiers par rapport au lancement de l'opération. Je n'ai pas de solution miracle ou « silver bullet » pour régler le problème mais il est clair que l'effort que l'on fait peser sur les pirates en mer doit être maintenu si l'on veut que l'opération civile que l'Union européenne souhaite mener à terre soit efficace.

4- Lors d'une rencontre provoquée au parlement par deux députés européens, les armateurs ont défendu l'idée d'engager des sociétés militaires privées pour protéger les navires. La France et l'Italie privilégient des équipes militaires nationales. Quel est votre avis sur cette question ?

David Cameron a autorisé récemment les sociétés militaires privées à embarquer sur les navires britanniques, le gouvernement espagnol avait déjà fait ce choix pour protéger ses thoniers en Océan Indien. A l'opposé, les Pays-Bas et la France n'autorisent actuellement que des équipes de militaires pour protéger leur flotte de commerce ou de pêche sous pavillon national. L'Italie a opté pour une solution hybride légiférant pour autoriser les deux types d'équipes de protection. Il est évident qu'une solution européenne n'est pas à l'ordre du jour. D'un point de vue strictement militaire, je dirais que ces équipes de protection, qu'elles soient civiles ou militaires, ont largement contribué, en complément des mesures de protection passives qui se généralisent, à faire échouer bon nombre des attaques cette année. L'embarquement d'une équipe de sécurité permet de faire baisser le prix des assurances maritimes mais pose des problèmes à certains commandants sur les responsabilités d'ouverture du feu. En tout cas, je pense personnellement que la mixité d'équipes civile et militaire de protection sur le même bâtiment de commerce est à proscrire absolument comme ATALANTA y a été confronté avec certains bâtiments du Programme Alimentaire Mondial.

[Lien pour retrouver les numéros précédents de la Lettre d'information RMF sur le site de la représentation permanente de la France à l'Union européenne.](#)

Pour s'abonner à la diffusion numérique de la lettre d'information RMF, envoyer une demande à : repmilue.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr

